

Conseil Communal du 02 mars 2009 – Point 13 : PLAN DE COHESION SOCIALE
Intervention de Michel HALLEUX, au nom du cdH

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Le dossier que vous nous présentez est, à nos yeux, un dossier parmi les plus importants de l'actuelle législature.

Et ce, essentiellement, pour trois raisons.

1. Tout d'abord, parce que, au départ du P.P.P., le Plan de Cohésion Sociale a l'ambition **d'encore mieux prendre en compte et de manière plus ciblée, les réalités sociales, parfois très difficiles**, que vivent nos concitoyens, surtout les plus fragilisés et les plus marginalisés, précisément en matière d'accès pour tous à un logement décent, en matière de problèmes de santé et d'assuétudes ou d'insertion socio professionnelle, ou encore de retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels dans nos quartiers.
2. Ensuite, parce que la démarche participative qui était recommandée a permis, non seulement à la Ville et à l'ensemble des institutions publiques locales, **mais aussi et surtout au tissu associatif verviétois**, de participer, en 2009, à une vaste réflexion commune sur les acquis, les besoins, les manques, les points forts, les points faibles, les urgences ou encore les déficits graves des secteurs sociaux envisagés.
3. Enfin, parce que, au départ des constats et des résultats de l'enquête commune menée conjointement par le Public et le Privé, **le Collège Communal a arrêté une trentaine d'actions précises et a dégagé un budget annuel important, 945.929 euros, dont 904.688 euros consacrés à couvrir des charges du personnel, (20,3 EqTP), chargé de mettre en œuvre les actions que la majorité a estimé devoir privilégier.**

Ceci étant, et bien qu'à aucun moment de la réflexion, le cdH, parti de l'opposition, n'a jamais été invité à participer aux travaux d'élaboration de ce Plan de Cohésion Sociale, -mais c'est vrai, rien ne vous y obligeait !-, ainsi que nous l'avons déjà annoncé en section, le groupe cdH ratifiera le Plan de Cohésion Sociale présenté ce soir par la majorité.

Car, ce soir, il s'agit bien de ratifier, non seulement le travail de réflexion et les pistes d'action suggérées par les groupes de travail, mais surtout, et c'est bien là l'essentiel, **les actions arrêtées, décidées et budgétées par le Collège Communal.**

En conclusion, et ainsi que cela est expressément prévu dans le document transmis à la Région Wallonne, de même qu'il ratifie le plan tel qu'élaboré et tel que présenté ce soir, le cdH, dans les semaines et les mois qui viennent, **sera particulièrement vigilant lorsqu'il s'agira d'évaluer et de vérifier, année après année, budget après budget, la bonne adéquation des allocations budgétaires et du personnel engagé ainsi que la bonne exécution des axes de travail décidés par la majorité**, au départ des suggestions faites par les réseaux et les plates-formes de travail Public/Privé, réseaux et plates formes mis en place, rappelons-le, **pour cibler de la manière la plus adéquate les urgences sociales à Verviers.**

Michel HALLEUX,
 Conseiller communal cdH

Interventions Ecolo au conseil communal Verviers du 2 mars 2009.

Document à destination de la presse et du secrétaire communal.

Pt 13. Service de prévention. Plan de cohésion sociale. Présentation. Ratification.

Dany Smeets

Ecolo va voter positivement sur ce point. D'abord en soulignant la capacité d'adaptation voire d'anticipation dont a fait preuve la Ville sur ce dossier. En effet, les délais prévus par le décret wallon pour les plans de cohésion sociale étaient quasi impossible à tenir. Les services de la Ville ont réussi à proposer un plan complet, sans éviter les consultations et concertations prévues. Bravo.

Au niveau du contenu, ce sont les anciennes mesures du contrat de prévention qui constituent l'essentiel du plan. Elles sont complétées de-ci, de-là. Nous suivrons avec intérêt la gestion de ce plan de cohésion sociale ô combien nécessaire dans une ville comme la nôtre.

Pt 14. Verviers Ambition

Emmanuelle Caris-Thonmart

Comme nous l'avons déjà regretté lors des précédents conseils communaux, il nous est difficile de nous prononcer sur ce subside sans savoir comment la ville compte distribuer une grande partie des autres subsides puisque ces derniers ne seront votés que fin du mois. Même si cette convention pour l'octroi de subside est conforme au plan de gestion, nous nous doutons que le budget 2009 risque comme cela a été le cas en 2008 de voir certains subsides diminués. Nous sommes conscients que même avec toute la bonne volonté du monde, il nous serait difficile de tomber d'accord sur les priorités en matière de culture, de sports...et c'est ce qui fait la diversité des composantes politiques de notre conseil. Mais pour voter ce point, nous aurions préféré avoir une vue d'ensemble des aides octroyées par la ville.

Pt 23. TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX. Renouvellement du marché public de fourniture de sacs-poubelles imprimés au logo communal.

Dany Smeets

Ecolo s'abstient sur ce point. Il y a quelques mois, nous nous étions étonnés que le renouvellement du marché des sacs-poubelles se fasse pour 6 mois seulement. La majorité nous répondait qu'il fallait prévoir le tout proche passage aux conteneurs à puce. Quelques jours après, il nous était dit que le contrat avec Shank courait jusque 2011, et donc pas question de conteneurs à puce d'ici là. Surprise donc, quand on voit la procédure de marché public utilisée pour la deuxième fois d'affilée, et qui couvre à nouveau six mois seulement. Ecolo s'interroge sur la légalité de la procédure. Et surtout, nous demandons à la majorité de répondre à l'interrogation que la fonctionnaire met dans son rapport au Collège : « Lors de la prochaine échéance du marché des sacs poubelles à savoir le 30 octobre 2009, il sera proposé à votre Collège de renouveler ledit marché pour une période plus longue, si votre Collège le désire. » Le Collège le désire-t-il ?

pt 29. RBC Verviers-Pepinster ASBL. Approbation des comptes 2007/2008*Geneviève Minguet*

Au vu du rapport financier établi par la Ville, la situation du club de basket n'est pas du tout rassurante :

- le résultat du compte est inférieur à ce que prévoyait le plan de redressement établi en mai 2008 ;
 - outre le versement de 4 années de subsides en une fois, la Ville s'est aussi portée garante pour un emprunt important (246.000 euros avec un solde actuel de 154.000 €) contracté par le Club, ce qui constitue un danger potentiel pour les finances de la Ville déjà mal en point.
- Pour ces raisons, nous nous abstenons pour ce point.

Pt 35. Cultes Eglise St Roch.*Dany Smeets*

Ecolo s'abstient à chaque vote sur les cultes. Je tiens ici à rappeler l'explication de cette abstention. Il ne faut surtout pas y voir une démarche anti-cléricale ou anti-religieuse, loin de là. Ecolo s'abstient parce que la législation qui régit cette matière est complète obsolète. Elle s'appuie notamment sur le décret impérial du 30 novembre 1809, sur la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des Cultes. Ces lois sont complètement décalées par rapport à la réalité religieuse d'aujourd'hui. Il est plus que temps d'aborder sereinement la question du financement des divers cultes au niveau régional et fédéral, d'aborder ce débat sensible pour quitter une situation rigidifiée. Aborder le concept d'impôt dédié, de financement proportionnel, etc. Voilà la seule raison de notre abstention, même si on comprend bien que la majorité doit répondre aux exigences légales.

Pt 37 a. 2^{ème} nuit de l'obscurité.*Dany Smeets*

Le 28 mars est organisée la deuxième nuit de l'obscurité. Verviers avait participé à la première édition.

Qu'en est-il pour celle-ci et pourquoi ?

Pour rappel, cette action s'inscrit dans le cadre de l'année de l'Astronomie, parrainée par l'UNESCO, et se déroule en parallèle avec l'opération Earth Hour¹ mise sur pied par le WWF International. D'avance, merci.

Pt 37b Proposition de motion au conseil communal de Verviers relative au financement par Dexia de colonies implantées illégalement en Palestine*Emmanuelle Thomart*

Notre Ville est actionnaire et client de Dexia Belgique. Il est de notoriété publique que Dexia Israël a participé au financement de plusieurs colonies en territoire palestinien. Notre commune ne peut cautionner cela.

Cette motion entend remplir un triple objectif.

Tout d'abord sensibiliser la population verviétoise à la situation vécue par les Palestiniens. Ensuite rappeler que la politique de colonisation ininterrompue d'Israël dans les territoires

palestiniens est illégale et contraire à tous les efforts de paix déployés par la Communauté internationale depuis de nombreuses années, en particulier via les accords d'Oslo. Et enfin sensibiliser les dirigeants et les administrateurs de Dexia à la nécessité de mettre fin immédiatement à leurs activités en Israël, des activités qui, si elles perdurent, pourraient leur faire perdre de nombreux clients en Belgique.
Voir la motion complète en annexe.

Pt 37c Urbanisme, gestion des terrasses qui occupent l'espace public.

Geneviève Minguet Dany Smeets

Ecolo souhaite reporter ce point au conseil du 31 mars. En effet, le contenu de l'intervention a pas mal évolué depuis le moment où le texte a été déposé au secrétaire communal. Afin de respecter les délais légaux de préparation pour la majorité, nous redéposerons le texte définitif après ce conseil.

Proposition de motion au Conseil communal de Verviers relative au financement par Dexia de colonies implantées illégalement en Palestine

Attendu qu'en dépit des nombreux changements intervenus depuis une décennie dans sa composition et son actionnariat, la banque Dexia demeure aujourd'hui encore la principale banque des villes et des communes [wallonnes] [bruxelloises] ;

Attendu que le 3 octobre 2008 le Holding Communal SA a participé pour 500 millions d'euros à l'augmentation de capital de Dexia SA. Le Holding Communal SA détient après cette augmentation de capital, 14,1% des parts de Dexia SA.

Attendu que la commune de Verviers détient 3.075 actions du Holding Communal SA ;

Attendu que cette participation financière autorise à la commune de Verviers un droit de regard sur la gestion et les choix de la banque Dexia ;

Attendu que la banque Dexia détient, depuis 2001, 65,31% de Otzar Hashilton Hamekomi (« Trésor du pouvoir local ») devenue Dexia Public Finance Israël ;

Attendu que cette banque est spécialisée dans le financement des collectivités israéliennes et joue un rôle important d'intermédiaire exclusif des transferts financiers de l'Etat vers les collectivités locales ;

Attendu que le 19 juin 2007, en commission des Finances du parlement israélien, le directeur de Dexia Israël explique que « *Pour nous, la localisation géographique n'est pas pertinente. Si on parle de quelque chose au-delà de la Ligne verte (dans les territoires occupés), nous, nous avons octroyé une aide financière ces deux dernières années et demie à Alfei Menasheh, Elkana, Beit-El, Ariel, Beit Aryeh, (le Conseil régional de) la Vallée du Jourdain, Givat Zeev, (le conseil régional de) Har Hevron, Kedumim, Beit Aryeh (...). Cela veut donc dire que, oui, c'est nous qui les soutenons financièrement et c'est encore vers nous que l'on vient pour recevoir du crédit.* »

Attendu que la quatrième Convention de Genève de 1949 interdit l'implantation de populations nouvelles dans un territoire conquis suite à un conflit (art. 49: « *La Puissance occupante ne pourra procéder [...] au transfert d'une partie de sa population civile dans le territoire occupé par elle* »). Ce qui fonde la condamnation des colonies israéliennes par l'ONU.

Attendu que la Résolution 242 (1967) des Nations unies demande à Israël de se retirer « *des territoires occupés* ».

Constatant que, ce faisant, Dexia soutient l'implantation de populations contraires au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité ;

Condamnant toutes les formes de violence, d'intégrisme et de terrorisme, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent ;

Appelant toutes les parties au conflit au Proche-Orient à renoncer à la violence et à rechercher

par toutes les voies pacifiques une paix durable dans une solution de compromis acceptable par toutes les parties, respectueuse du droit international, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ;

Le Conseil communal de Verviers

Dénonce le soutien financier et les crédits accordés par Dexia Public Finance Israël, filiale de Dexia S.A., à l'implantation de populations dans les territoires occupés ;

Demande en urgence au Holding Communal de saisir le conseil d'administration de Dexia S.A. afin que celui-ci :

1. dénonce publiquement la politique de sa filiale israélienne ;
2. mette fin dans les délais les plus brefs à ces activités financières contraires au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité ;
3. redéfinisse clairement et publiquement les missions de sa filiale israélienne ;
4. prenne les sanctions qui s'imposent vis-à-vis des responsables de sa filiale israélienne ;
5. mène une enquête interne afin d'identifier quels responsables de Dexia S.A. ont soutenu ou toléré la politique menée par sa filiale israélienne.

Conseil communal du 02 mars 2009

Point N° 19 : Rénovation Urbaine – Quartier de Pré-Javais – Proposition de périmètre et note de motivation quant au choix du quartier

Monsieur le Président,
Chers collègues,

On l'a dit et redit l'amélioration du logement et l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens est une des priorités du CDH à Verviers. Et, nous avons toujours dit, que la création de nouvelles zones de rénovation urbaine étaient de bons outils pour y arriver.

Permettez-nous donc de nous réjouir de voir que le quartier de Pré-Javais revienne au centre de nos débats. Il nous semble en effet important, en tant qu'opérateur public, de mettre tout en œuvre pour venir en aide aux habitants de ce quartier qui se démènent sans compter pour tenter de faire revivre ce coin souvent mal connu de notre ville.

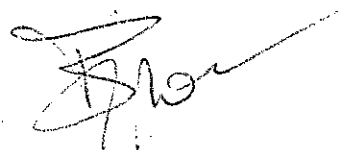
Bien sûr, même si cette première étape, la définition d'un périmètre, n'est qu'un préalable pour commencer à monter un dossier et recevoir les autorisations de la région wallonne pour pouvoir bénéficier des subsides maximum, nous voudrions attirer votre attention sur quelques points qui nous paraissent importants.

- 1) **La rue de Limbourg** n'est pas dans le périmètre, cela peut se justifier vu la spécificité plus commerciale de la route, mais nous vous rappelons que c'est là, une des portes qui accueillent les visiteurs arrivant à Verviers. **Il faudra veiller à son amélioration sans doute via le schéma de structure communale** que nous devons traiter très prochainement.
- 2) Il faudra s'inspirer des **exemples que sont les QI de Mangombroux-Abattoir et d'Ensival**, ces projets ont été bien initiés et ils ont bien fonctionnés. Il serait souhaitable d'en tenir compte pour ne pas « ré-inventer la roue ».
- 3) Même si cette étape est, je le rappelle purement technique, il faudra rapidement **définir les actions et leur ordre de priorité** que la ville voudra mettre en œuvre, en concertation avec les différents acteurs de terrain : ce qui n'apparaît pas encore dans la note de motivation.
- 4) Le quartier de Pré-Javais abrite en ses rues quelques **bâtiments qui appartiennent au patrimoine wallon**. Il faudra tenir compte de cette richesse et essayer de l'exploiter à fond.
- 5) Le quartier de Pré-Javais cache un autre potentiel énorme de développement, ce sont ses habitants. Il faudra tout mettre en œuvre pour ne pas les décevoir et surtout les décourager. Tout projet de développement, qui se veut dynamique et durable, ne réussira que si on réussit à **fédérer la population autour de la rénovation** de leur quartier. Plus encore, il faudra **susciter le secteur associatif** dans sa grande diversité à s'investir et à avancer dans les différents projets.
N'aurait-on pas déjà pu associer la population, via le comité de quartier, à l'élaboration du périmètre ?

En conclusion, je ré-insiste sur l'importance de travailler **AVEC la population**.

Cela passe bien entendu par une **ECOUTE importante**, par une **ACTION conséquente** mais surtout par une prise de parole mesurée des autorités politiques; un projet de rénovation urbaine est d'abord là **POUR les habitants du quartier** avant d'être un moyen de publicité politique pour un échevin ou une échevine en mal de reconnaissance.

Bernard Piron



Conseil du 02 mars 2009 - Pts 23 : intervention sur le renouvellement du marché public de
fourniture des sacs poubelles

1. Conseil communal du 27 octobre 2008 – Modification du règlement communal sur la taxe relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers

En octobre dernier, le Conseil communal a voté la modification du règlement communal sur la taxe relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers, en respectant les nouvelles impositions de la Région wallonne relatives au « coût-vérité ». C'est dans ce règlement qu'est prévue la taille des sacs poubelles. Nous étions à ce moment-là toujours en discussion avec Intradel par rapport à la réforme sur la collecte des déchets ménagers (modification du mode de collecte : passage aux conteneurs). Nous n'avons donc pas modifié la taille des sacs dans ce règlement.

2. Conseil communal du 02 mars 2009 – Marché public de fourniture de sacs imprimés au logo communal – Renouvellement

Il s'agit aujourd'hui de prolonger une dernière fois le marché public de fourniture des sacs poubelles, et ce jusqu'octobre 2009. Nous savons maintenant que nous n'avons pas la possibilité d'éventuellement entrer dans la réforme Intradel sur la collecte des déchets ménagers (passage aux conteneurs) avant 2011, de par notre contrat avec notre collecteur actuel qui nous lie jusque 2011. L'étude d'un cet éventuel changement est toujours en cours bien entendu, 2011 étant assez proche. Lors du renouvellement du règlement communal sur la taxe relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers pour 2010, nous analyserons l'opportunité de modifier la taille des sacs poubelles, et ce en fonction de notre choix d'entrer ou non dans la réforme Intradel en 2011.

Catherine Lejeune
Echevine de l'Environnement

lundi 2 mars 2009



CABINET DE L'ECHEVIN

Adresse administrative :
Place du Marché, 55 - 4800 VERVIERS

Tél. 087/325.203- Fax. 087/325.358
e-mail : pierre.moson@verviers.be

Cimetière de Verviers – Projet de classement

Verviers a connu au cours du 19^{ème} un développement économique exceptionnel lié à l'essor prodigieux de son industrie textile. La richesse du patrimoine industriel, civil et publique de la Ville en est le témoin. Le patrimoine funéraire est un témoin moins connu mais également remarquable du siècle d'or verviétois. Le cimetière communal de Verviers qui présente une structure parc typique des grands cimetières urbains du 19^{ème} est, de l'avis des spécialistes, un des plus intéressants de Wallonie. Un dossier de classement du site initié par la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (chambre provinciale de Liège) est en cours. Un premier rapport d'expertise a été réalisé le 29 mai 2007 par Xavier Deflorenne, coordinateur de la Cellule de Gestion du Patrimoine funéraire au Ministère de la Région wallonne.

Une visite du Cimetière et une réunion de travail ont été organisées le 3 mars 2008, réunissant, des représentants de la Ville de Verviers, de la Chambre provinciale de Liège de la Commission des Monuments, Sites et Fouilles, et de la Cellule de Gestion du Patrimoine funéraire du Ministère de la Région wallonne.

La visite a permis de constater une gestion patrimoniale insuffisante du cimetière communale. Pour y faire face, les experts ont recommandé d'établir un plan de gestion raisonné sous la forme d'un zonage du site permettant une gestion efficace tout en protégeant les ensembles de monuments anciens. Une proposition de zonage a été faite. La zone A est une zone de protection prioritaire qui doit être préservée intacte, rien ne peut y être fait sans l'accord des services du patrimoine. Dans la zone B, il s'agit de préserver l'homogénéité architecturale. De nouveaux monuments peuvent y être installés mais en respectant gabarits et matériaux. La zone C est une zone d'intérêt patrimonial secondaire, sans contrôle particulier.

La validation de ces zones a été faite lors du collège communal du 21/03/2008 et une information et sensibilisation des responsables du cimetière a été faite en conséquence

Outre ces aspects réglementaires, d'autres actions ont été proposées par les spécialistes et seront mises à l'étude telles la transformation de bâtiments inutilisés, tels la morgue, en columbarium cinéraire, ou la réaffectation de caveaux abandonnés en ossuaires.

Le 26 janvier 2009, une nouvelle réunion de travail a été organisée avec les mêmes participants.

Par ailleurs, en sa séance du 10 octobre 2008, le Collège a souhaité apporter son appui à l'édition de l'inventaire du cimetière de Verviers sous forme de sponsoring et a dès lors décidé d'un achat ferme de livres pour 1.500 euros à imputer en dépense de fonctionnement en 773/124-02 (édifices historiques et artistiques) sous réserve de la retenue de l'inscription et de l'approbation du budget 2009.

L'ouvrage n'est pas encore édité.



CABINET DE L'ECHEVIN

Adresse administrative :
Place du Marché, 55 - 4800 VERVIERS
Tél. 087/325.203- Fax. 087/325.358
e-mail : pierre.moson@verviers.be

CONSEIL COMMUNAL DU 2 MARS 2009

Point 36

Funérailles et sépultures – Appel à projet 2009-03-02 Entretien et aménagement des cimetières en Wallonie

La région wallonne a lancé un appel à projet qui se clôturait ce 16 février et prévoyait 4 axes. :

1. Aménagement des espaces cinéraires, subside 60% avec maximum de 15.000€
2. Mise en conformité des infrastructures avec les obligations légales, subside 60% avec maximum de 15.000€
3. Mise en place d'un cadastre informatisé des cimetières, subside 60% avec maximum de 5.000€
4. Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, subside 60% avec maximum de 15.000€

Chaque commune ne peut proposer qu'un des 3 premiers axes avec éventuellement le 4^{ème} axe.

Verviers a choisi de proposer

- un projet de l'axe 2 : la création d'ossuaires dans chacun des deux cimetières d'Ensival, coût estimé à 61.762,12€ dont un subside espéré de 15.000€
- un projet de l'axe 4 : l'aménagement de l'accès à l'aire des columbariums du cimetière de Verviers pour les personnes à mobilité réduite coût estimé à 27583,21€ dont un subside espéré de 16.550€.

Point 36 : ENTRETIEN DES CIMETIERES

Intervention du MR

M. le Président,
Monsieur l'Echevin,

Quand le MR était encore dans l'opposition, je suis intervenue à plusieurs reprises pour attirer l'attention sur la problématique de l'entretien de la partie historique du cimetière de Verviers.

Verviers a la chance de posséder dans son cimetière un patrimoine monumental funéraire d'une grande richesse, mais qui a déjà subi d'importantes dégradations, du fait des années mais aussi malheureusement de dégradations volontaires, de vandalisme, disons le clairement. En novembre 2008, j'ai pu constater que la situation s'était encore dégradée, des photos et des parties de tombes ayant carrément disparu.

Je pense qu'on ne peut pas laisser ce magnifique patrimoine à l'abandon. A l'époque, le représentant de la région wallonne, qu'on appelait Monsieur Cimetière, avait suggéré plusieurs mesures relativement aisées à mettre en place, notamment: une formation adéquate des ouvriers communaux chargés des cimetières, qui pourraient pratiquer certains petits travaux de maintenance et aussi, une «réutilisation intelligente» des anciens tombeaux, surtout ceux dont les familles se sont éteintes : il suggérait de les réutiliser pour de nouveaux défunts, moyennant rachat des sépultures ou de parties de sépultures par de nouvelles familles.

Est-ce que vous pouvez me dire si vous partagez cette vision des choses et si des mesures ont été prises en ce sens. La classification de la partie ancienne du cimetière de Verviers aiderait également. Pouvez-vous nous dire si un dossier a été déposé à ce propos ?

Je vous remercie.

Marie-Christine PIRONNET
Chef de groupe MR

Conseil communal du 02 mars 2009 - Réponse à l'interpellation de Mr Smeets, Chef de Groupe Ecolo - Participation de la Ville à la 2^e nuit de l'obscurité

Nous avons reçu deux demandes pour participer à la 2^{ème} Nuit de l'Obscurité le samedi 28 mars prochain : l'une d'Inter-Environnement Wallonie et l'autre du WWF.

Tout d'abord, je ne pense pas que la Ville de Verviers ait participé à la 1^{ère} de cette action...

Ensuite, voici les actions proposées par les deux associations, actions qui doit être prises en charge par les communes :

- Actions de sensibilisation à la faune et la flore nocturnes, à l'astronomie,... (Inter-Environnement Wallonie)
- Earth Hour qui consiste à demander à éteindre les éclairages pendant 1 heure, de 20h30 à 21h30 (WWF)

Nous avons alors demandé au PCDN s'il souhaitait organiser une balade nocturne de découverte de la faune et de la flore le 28 mars prochain. Mais ce ne sera pas possible parce qu'ils organisent déjà une sortie nocturne importante, à laquelle je vous invite tous d'ailleurs, le samedi 14 mars : « La chouette soirée », à la découverte des rapaces nocturnes, par le Groupe Faune.

L'agenda à cette période étant fort chargé, notamment par le Festival du Film de l'Eau, nous avons décidé de proposer au prochain collège la participation uniquement à l'action du WWF, à savoir l'action symbolique « Earth Hour ».

Nous allons donc demander aux citoyens d'éteindre leur éclairage entre 20h30 à 21h30 le 28 mars prochain. Par contre, pas d'extinction de l'éclairage public pour des raisons de sécurité et de sécurité routière.

Catherine Lejeune
Echevine de l'Environnement et de l'Energie



CONSEIL COMMUNAL DU 02.03.2009

Question de Marc Elsen à Claude Desama, Bourgmestre, sur « La fermeture du Bureau de Poste de Mangombroux, le 23 février dernier ».

Monsieur le Bourgmestre,

La presse s'est largement fait écho de ce qui peut légitimement être considéré comme un problème d'accès à un important service public.

Le problème de la fermeture de certains bureaux de poste sur le territoire verviétois n'est pas nouveau, il est même bien connu, et nous savons que tout cela est malheureusement une des conséquences du plan de transformation du réseau de points de vente de la Poste.

J'ai eu l'occasion d'interroger le Ministre de la Fonction Publique à ce sujet au Sénat ; celui-ci, lors de sa réponse, m'a dit que « dans le cadre du plan de transformation, la collaboration avec les communes est définie dans le Contrat de gestion : obligation de concertation avec les autorités communales en cas de fermeture d'un point de service postal, bureau de poste ou point poste, situé à plus de cinq kilomètres d'un autre point de service postal. La Poste respecte cet engagement, et va même souvent au-delà. Elle reste ouverte au dialogue avec chacune des communes concernées dans la mesure où celui-ci se veut constructif pour la mise en place de solutions alternatives au bureau de poste. Elle offre aussi la possibilité aux communes de se porter candidates à l'ouverture d'un point poste. »

Pouvez-vous me dire, Monsieur le Bourgmestre, s'il a eu, dans ce cas précis, concertation entre la Poste et les autorités communales et, si oui, quel a été le résultat de cette concertation ? Par ailleurs, la rentabilité avérée du bureau de Poste de Mangombroux a-t-elle été suffisamment soulignée ?

Je vous remercie des précisions que vous pourrez m'apporter à ce sujet.

Marc ELSEN
Conseil communal
Chef de groupe cdH

**Conseil communal du 3 mars 2009 – Propreté communale – Interpellation
de Benoît Pitance – « Un plan propreté pour la ville de Verviers »**

Mademoiselle L'Echevine,

La semaine dernière, **une étude sur la propreté de la Région wallonne** classait les communes en différentes catégories en fonction de leurs performances. Cette étude, **réalisée par un organisme indépendant** arrive aux mêmes conclusions que nous et que de nombreux Verviétois. Notre ville est sale.

Soyons de bon compte : gérer un centre urbain n'est pas aussi facile qu'une commune rurale. Mais comment dès lors interpréter les bons scores de Tournai, Namur et... Liège ?

Certes des modifications de l'organisation du nettoyage public ont eu lieu fin de l'année dernière mais les effets « positifs » tardent à se faire sentir.

De nombreux outils préventifs existent, un arsenal répressif a été mis en place. A charge de la ville de coordonner **les différentes actions dans un cadre cohérent et prospectif.**

Voici donc **notre proposition** :

Pourquoi ne pas mettre en place un **Plan global de la propreté à Verviers** ? Tous les aspects y seraient abordés de la prévention à la répression en passant par la politique de nettoyage et de lutte contre les déchets sauvages. Il s'agirait de fixer des objectifs clairs, d'identifier les moyens et surtout d'associer la population à la démarche.

Notre ville a besoin de cohérence en la matière. Cette problématique est plus qu'importante.

Un débat doit rapidement avoir lieu sur ce thème et la population verviétoise doit y être associée. Il y va de notre responsabilité d'élus.

Etes-vous prête, Mademoiselle L'Echevine, à prendre l'initiative d'**organiser ce débat** et de mettre en place un tel plan : **nous avons la volonté d'y participer !**

Conseil communal du 02 mars 2009 - Réponse à l'interpellation de Mr Pitance, Conseiller communal cdH – Un plan propreté pour la Ville de Verviers

Je souhaiterais tout d'abord vous faire part de ma réaction en 3 points par rapport à cette étude sur la propreté de la Région wallonne, cette enquête du Ministre Lutgen.

Premièrement, nous n'étions pas au courant de l'organisation d'une telle enquête et ne sommes toujours pas actuellement en possession des résultats et donc des différents critères d'évaluation, ce qui est regrettable. Et il est assez étrange en effet de comparer des Villes et des communes rurales, dans une même grille d'évaluation.

Deuxièmement, cette enquête a eu lieu lors d'une période transitoire par rapport à notre nettoyage public (entre le 7 août et le 12 octobre), puisque le contrat avec notre opérateur de nettoyage du centre-ville s'est terminé vers le 18 août et que notre nouvel opérateur est entré en course à partir du 1^{er} novembre. Les agents communaux ont, comme vous le savez, du assurer la transition, moyennant réorganisation du travail en donnant la priorité au centre-ville par rapport aux autres quartiers, et un renfort de main d'œuvre, mais seulement à partir de mi-septembre.

Troisièmement, il est évident que la propreté publique à Verviers est loin d'être au top, et nous n'avons pas attendu une enquête de la Région wallonne pour bouger sur ce problème.

Les dépôts sauvages restent certes la grosse problématique ! Si Liège est mieux classée, c'est peut-être notamment parce que tous les dépôts sauvages sont systématiquement ramassés avec le reste des ordures, mais ce n'est pas notre politique. En effet, nous voulons également avoir une politique répressible en matière de propreté publique.

Mais pour ce faire, il faut avoir le pouvoir de cette répression, qui n'était, jusque début février 2009, accordé uniquement qu'à la police ou la Police de l'Environnement. Depuis début février et l'entrée en vigueur du décret de juillet 2008 sur la délinquance environnementale, les infractions liées aux dépôts sauvages peuvent maintenant faire l'objet de sanctions administratives, et donc être constatées par les agents communaux compétents en la matière.

Nous avons répondu présent à l'appel de la Région wallonne en ce qui concerne l'appel à projets pour des subventions relatives à l'engagement de nouveaux agents constatateurs communaux, mais moyennant certaines réserves et questions, l'appel à projet étant différents des conditions du décret précité ! Mais nous n'avons pas eu de réponses à nos réserves...

En ce qui concerne un plan global pour la propreté publique à Verviers, nous sommes déjà dans cette mouvance puisque nous rassemblons régulièrement toutes les forces vives concernées par la propreté publique afin de mettre sur pied des actions de sensibilisation et de répression (le décret sur la délinquance environnementale maintenant en vigueur, nous allons pouvoir avancer sur ce volet) : Service de l'Environnement, Service du Nettoyement public, Service de Prévention, Gestion centre-ville, le nouveau Département de l'Environnement de la Police zone Vesdre, notre nouvel opérateur de nettoyage public (avec qui nous avons des réunions mensuels afin d'évaluer le travail réalisé),...

Le fait aussi d'avoir inclus des sacs verts et bleus (initiative de la commune) à distribuer aux ménages dans le cadre de la taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers aura, je l'espère, un impact positif sur la diminution des dépôts sauvages.

Le résultat de ces réunions des forces vives pour la lutte contre la malpropreté publique fera l'objet d'un rapport Collège pour décision sur une série d'actions très prochainement (campagne propreté publique (en collaboration avec les citoyens), actions ciblées sur les points noirs, équipes de quartiers,...).

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant du suivi de ce dossier.

Catherine Lejeune
Echevine de l'Environnement



CONSEIL COMMUNAL DU 02.03.2009

**Question de Bernard Piron à Catherine LEJEUNE, Echevine de l'Aménagement du Territoire,
de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Patrimoine, concernant
« La préservation de la Lande de Stembert ».**

Madame l'Echevine,

Un projet d'habitation au cœur de la Lande de Stembert a été déposé à la Commune, et dans ce cadre, une enquête publique a été organisée, qui s'est clôturée fin janvier. Ceci nous amène à exprimer deux considérations.

Primo, il semblerait qu'il y ait eu un problème au niveau de l'affichage, en particulier quant à sa durée.

Secundo, cet endroit à haute valeur ajoutée au niveau environnemental et botanique se trouve depuis plusieurs années, vous le savez, au cœur d'un grand débat. Ce débat avait d'ailleurs amené le Collège, lors de la précédente législature, à envisager un aménagement public de ce site, en concertation avec les riverains. Dans cette perspective, la Ville avait d'ailleurs choisi à l'époque d'acquérir une parcelle sur ce site.

Enfin, divers avis d'experts, exprimés dans le cadre du PCDN et de la réflexion sur le schéma de structure, mais aussi par la Région wallonne, allaient clairement dans le sens de l'opportunité de la préservation de l'ensemble de Chaîneux.

Nous imaginons que les futures décisions en matière de développement d'habitat et de préservation de ce site se feront en cohérence avec d'une part tous ces avis et, d'autre part, avec les décisions antérieures prises par la Ville.

Madame l'Echevine, pouvez-vous faire le point sur ce dossier, et en particulier sur ces deux aspects, l'un de forme (délai d'enquête), l'autre de fond (actions de la Ville dans le sens de la préservation du site).

Je vous remercie.

Bernard PIRON
Conseil communal

Conseil communal du 02 mars 2009 – Réponse à la question orale de Mr Piron, Conseiller communal cdH – La préservation de la Lande de Stembert

En effet, le site de la Lande de Stembert est un site important, d'un grand intérêt écologique, qui est reconnu par la Ville et le PCDN. Il faut savoir que ce site n'a jamais été classé, et qu'il se trouve en zone d'habitat.

Dans les années 80', la Ville s'était opposée à toute construction sur ce site, ce qui n'avait pas été suivi par la Députation permanente et la Région wallonne (autorisation à l'époque d'un lotissement de 10 lots, retrait d'un 11^e lot).

Sous la législature précédente, une demande de permis a été refusée par le Collège sur la parcelle voisine à la parcelle concernée par la demande de permis en cours, une parcelle sur laquelle la lande était bien développée. Ce terrain a alors été racheté par la Ville en vue d'y développer un plan communal de restauration et de gestion de la lande de Stembert.

Aujourd'hui, par rapport à ce site dit « de la Lande du Chaîneux », deux éléments sont à relever :

1. le site est en grande partie aménagé (lotissement de l'époque), sauf l'intérieur d'îlot, alors que la lande était ou est toujours présente sur ces parcelles urbanisées ; la zone d'habitat peut donc ne pas être incompatible avec le développement de la lande ;
2. il faut savoir que la parcelle qui fait l'objet d'une demande de permis n'a plus du tout de lande (piétinée par les chevaux qui y sont installés actuellement).

C'est pourquoi, face à la demande de permis qui nous est soumise aujourd'hui, nous voyons là l'opportunité de mettre enfin en œuvre le plan communal de restauration et de gestion de la lande du Chaîneux.

En effet, en collaboration avec les demandeurs de permis et les riverains, nous allons pouvoir imposer la restauration de la lande sur des parties de leurs parcelles (à construire ou construites), et mettre sur pied le réaménagement de notre terrain communal sis à proximité, tout cela dans un plan global de restauration et de gestion de la lande du Chaîneux.

Soyez assuré du fait que le permis à l'étude actuellement comprend un aménagement très important lié à la restauration de la lande (zones donc à considérer comme non constructibles). Les services ont analysé le dossier et les réclamations, et le Collège sera appelé à se prononcer dans les prochains jours sur ce dossier. Et en parallèle, le projet de plan global de restauration et de gestion de la Lande du Chaîneux sera soumis très prochainement pour avis au Collège. Il est évident que nous rencontrerons alors au plus vite l'Association de défense du Chaîneux afin de concerter avec eux sur ce projet de plan.

En ce qui concerne la bonne tenue de l'enquête publique dans le dossier de demande de permis en cours, celle-ci a eu lieu du 8 janvier au 22 janvier 2009, et nous avons reçu 4 courriers, dont 2 de la même personne, et l'un de ces deux courriers seulement évoque un problème d'affichage. Selon nos informations, l'affichage a bien eu lieu à l'entrée du chemin d'accès à la parcelle, à front de voirie. Aucune photo n'a été prise par le réclamant pour démontrer ses dires. Pas de preuve que l'affiche ait ou non été enlevée avant la fin de l'enquête. Cela étant, il semble bien que les riverains ont été correctement informés de la

demande de permis et de l'enquête publique. Il faut savoir aussi que le demandeur a fait le tour du voisinage.

Catherine Lejeune
Echevine de l'Urbanisme et de l'Environnement